



Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

L'urbanisme de demain à Lasne

Nous sommes prêts à parier que bon nombre d'habitants de la commune ne connaissent pas les dispositions du Règlement Communal d'Urbanisme (RCU). Or, il s'agit d'un document incontournable pour les maîtres d'œuvre et les architectes qui entreprennent la construction ou la rénovation d'un bâtiment.

Le RCU lasnois date de 2004 et est en cours de révision pour l'instant. Ce travail est l'affaire de quelques fonctionnaires et politiques. Le public sera informé quand la nouvelle mouture sera soumise à l'enquête publique. Trop tard sans doute...

Nous savons que Lasne est la commune du Brabant Wallon où le nombre de permis d'urbanisme faisant l'objet d'un recours auprès du Gouvernement wallon est le plus important. Alors le RCU lasnois est-il trop strict ? Les autorités laissent-elles entendre qu'elles envisagent l'assouplissement de certaines règles.

Qu'en est-il de la mise en œuvre de techniques nouvelles pour la réalisation d'économie d'énergie ? L'isolation des bâtiments par l'extérieur semble être la plus efficace, mais quid de la finition ? L'installation de panneaux solaires contribue à diversifier nos sources d'énergie renouvelable, mais la réglementation urbanistique va-t-elle faire augmenter la facture ? L'architecture n'est pas figée dans le temps. Aujourd'hui, si la recherche d'une parfaite intégration d'un bâtiment dans son environnement doit rester au centre de nos préoccupations urbanistiques, l'incitation à faire des économies d'énergie doit être largement développée et prise en compte dans la réglementation, notamment pour la rénovation de notre patrimoine bâti existant, trop énergivore.

Alors si vous avez un avis sur la question, il est temps de le faire savoir aux autorités communales ou à l'adresse urbanisme@lasne-nature.be.

W. Calleeuw

Sommes-nous bien informés ?

Des informations, il en vient de toutes parts : radio, télé, mails et pubs en tous genres. Mais qu'en est-il des problématiques communales, des enjeux concrets qui concernent le territoire où nous habitons et vivons ? C'est généralement « après coup » que nous découvrons un règlement, ou un projet d'aménagement qui va pourtant faire partie de notre environnement pendant de nombreuses années si nous restons à Lasne. Nous entendons par ces propos dénoncer le peu de transparence de nos autorités communales par rapport aux projets qui peuvent avoir un impact sur notre quotidien. Nous pensons, par exemple, aux aménagements en matière de mobilité, aux projets d'aménagement du territoire et urbanisme, aux règlements divers mis en place.

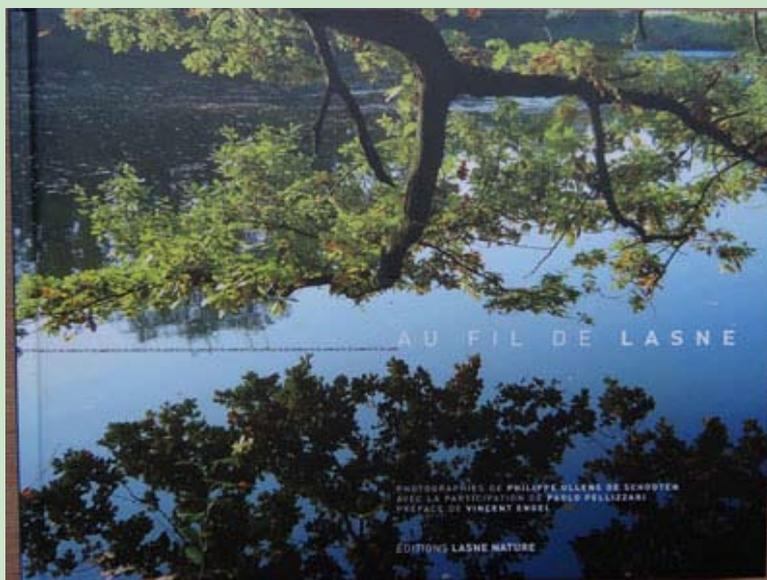
Pour quelles raisons les citoyens et les associations locales ne sont-ils pas associés à la mise en place de tels projets ? Il existe bien une commission ou l'autre au sein de notre commune, mais jamais un citoyen non élu n'y est convié, exception faite pour le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature). Lasne Nature a plusieurs fois proposé à nos échevins de participer à l'élaboration d'un projet d'aménagement, mais sans succès.

Notre association regrette cette fermeture actuelle au dialogue vis-à-vis des citoyens et de l'associatif. Nous pensons, au contraire, que la Commune présenterait des projets mieux acceptés s'ils étaient issus d'un vrai débat citoyen.

Nous sommes à l'entame d'une année électorale, et nous aimerions lire dans les programmes politiques un encouragement à cette dimension participative.

W. Calleeuw

Une idée de cadeau : le livre « Au fil de Lasne »



Cet ouvrage, de 112 pages, est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten, avec la participation de Paolo Pellizzari. La préface a été confiée à Vincent Engel.

Le livre est mis en vente au prix de 35 €. Il est disponible directement auprès de Lasne Nature via le site www.lasne-nature.be ou encore en téléphonant au 0477 216842. Les bonnes librairies de la région le proposeront à la vente également.



Votre participation est indispensable à la vie de l'association

Nous le savons, beaucoup de nos lecteurs et de nos lectrices sont prêts à apporter leur savoir, leur talent et un peu du temps dont ils disposent à faire prospérer, de façon pleinement désintéressée, notre asbl Lasne Nature, nombre d'entre eux sont déjà occupés à le faire, en tant que membres actifs.

Nous avons lancé des appels pour le renforcement de notre cellule URBANISME et nous avons été entendus, mais le groupe devrait encore être étoffé.

La cellule MOBILITÉ est ouverte à ceux qui nous rejoindraient pour évoquer les problèmes et solutions à proposer aux autorités.

La responsable de la cellule BATRACIENS est entourée d'une bonne équipe dévouée et efficace, mais dans laquelle de nouvelles têtes pourront se rendre utiles.

Si près de 30 distributeurs assurent chaque trimestre la DISTRIBUTION DE NOTRE BULLETIN, nous aimerions en recruter

quelques-uns de plus afin de fractionner une ou deux tournées trop lourdes et pouvoir, en cas de maladie, départ en voyage, etc. assurer une distribution aussi rapide que possible de ce bulletin qui est notre meilleur contact avec les habitants de notre commune.

Notre cellule SEMENCES ET PLANTES s'est renforcée dernièrement, mais les « petites mains vertes » sont toujours les bienvenues.

Tout le travail concernant les CHEMINS et SENTIERS, repose essentiellement sur les épaules de quelques membres actifs, mais il conviendrait de les assister car, là comme ailleurs, les tâches ne manquent pas.

Notre RESERVE DU RU MILHOUX a toujours besoin de bras lors des travaux mensuels d'entretien.

En fait, bien d'autres types de collaboration seraient les bienvenues, telle celle qui consiste à se charger occasionnellement de faire, des démarches au profit de notre

asbl, auprès de dirigeants d'administrations publiques ou d'organismes privés (bureaux d'étude, associations de défense de l'environnement, firmes spécialisées dans le traitement des déchets, etc.).

Nous vous laissons imaginer le profil idéal et le genre de passés professionnels des personnes qui pourraient être attirées par la perspective de nous offrir leur participation, ou du moins de s'informer davantage auprès de nous au sujet des tâches qui pourraient être les leurs.

Si vous connaissez une personne à qui il pourrait convenir d'aider Lasne Nature de cette façon, engagez-la s.v.p. à prendre contact avec nous. Bien entendu, si vous êtes vous-même cette personne, nous nous réjouissons de vous rencontrer.

Vous trouverez les adresses de contact à la page 11 de ce bulletin, ou directement par mail envoyé à secretariat@lasne-nature.be.

Nous sommes 700, pourquoi pas 1000 et plus ?

Lasne Nature a toujours été soutenue par plusieurs centaines de membres, à titre individuel ou familial. Il y a vingt ans, en effet, aucune structure ne s'intéressait particulièrement à l'environnement, ni à la mobilité dans la commune, pas plus qu'il n'y avait d'échevin de l'environnement ou de la mobilité, ni de conseillers en ces matières. Une association environnementale était alors une nécessité. Le politique l'a bien compris, puisque plus tard, ces matières ont été prises en compte.

Alors qu'en est-il aujourd'hui ?

L'association a toujours de bonnes raisons d'exister. Les autorités communales ont des préoccupations de gestion courante et ont tendance à aller là où les intérêts particuliers des citoyens

les poussent. Alors une association comme la nôtre garde un rôle à jouer afin de proposer des idées et des concepts innovants, informer la population avec un autre regard, inciter à de nouveaux comportements et défendre ce qui est menacé au quotidien, notre cadre de vie et sa qualité.

Si vous pensez que notre action est juste et si vous n'êtes pas encore membre de Lasne Nature, rejoignez-nous en versant **votre cotisation (à partir de 10 €) au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.**

Venez rejoindre les 700 membres actuels, par votre soutien financier, afin de continuer à défendre notre environnement, notre lieu de vie et sa qualité.

Ce prochain mois de mars, plus de 3000 batraciens vont traverser les routes de Lasne au péril de leur vie.

Voulez-vous les aider à rejoindre leurs étangs de ponte ?

Avez-vous des enfants ou petits-enfants auxquels vous aimeriez montrer cette migration ?

Vous serez étonnés et heureux de voir avec quelle énergie et quel enthousiasme ils ramassent grenouilles, crapauds et tritons !

Prenez contact avec notre Cellule Batraciens : 02/ 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Si non..., évitez les routes de migration ou roulez lentement le soir dans les zones de passage marquées par les panneaux « Attention Migration Nocturne des Batraciens ».

Un grand merci pour eux.



AU SOMMAIRE

L'urbanisme de demain à Lasne	1	Un nouveau film «Les bryophytes»	5
Sommes-nous bien informés ?	1	La simplicité volontaire, peu connue	6
Votre participation est indispensable	2	La migration des Grues cendrées	6
Nous sommes 700, pourquoi pas 1000 et plus ?	2	L'eau du robinet	7
Agrocarburants, le rêve devenu cauchemar	3	Eloge de la consultation populaire	7
Lutte contre les inondations et coulées de boue dans le bassin Dyle-Gette	4	Danger à Ohain	8
Pourquoi créer un maillage écologique ?	5	Miel ou vinaigre	8
Le retour du «Faire soi-même»	5	Regardons nos Batraciens	9
		La boutique de Lasne Nature	10
		Agenda Téléphones, fax, e-mail	11
		Mots croisés	11
		La nature de décembre à février	12



Agrocarburants, le rêve devenu cauchemar

Après des débuts enthousiastes, les agrocarburants sont aujourd'hui la cible de très nombreuses critiques. Les politiques mises en œuvre ne semblent pourtant pas tenir compte de cette nouvelle réalité. Pourquoi ?

Rêve d'or vert

Le secteur des transports est extrêmement dépendant des énergies fossiles (à plus de 95 %). Il sera donc particulièrement affecté par le pic pétrolier et l'augmentation des prix [1]. C'est aussi le secteur pour lequel l'évolution des émissions de CO₂ est la plus inquiétante : 30 % d'émissions en plus en 2009 par rapport à 1990 en Belgique [2].

Devant ces constats, la perspective de disposer de carburants synthétisés directement à partir de matières premières végétales qui absorbent le CO₂ pendant leur croissance a été accueillie très favorablement par le monde politique. On allait pouvoir réduire la dépendance au pétrole, diminuer les émissions de CO₂ et même, cerise sur le gâteau, offrir un nouveau débouché à l'agriculture.

Rapidement, des politiques ambitieuses de développement furent mises en place, et les moyens publics suivirent généreusement pour soutenir l'industrie naissante de l'or vert...

Retour sur terre

Cependant, cette vision idyllique se heurte aujourd'hui à une réalité physique bien réelle : la photosynthèse — réaction par laquelle toute plante transforme l'énergie lumineuse du soleil en énergie chimique contenue dans ses sucres — possède un rendement de transformation énergétique très faible.

Cette réalité est mise en avant dans le rapport « Agrocarburants et Environnement » publié par le Ministère de l'Écologie en 2008 en France [3] : « *Les agrocarburants se situent dans la zone des rendements [surfaciens] les plus faibles, ils sont de fait limités par le rendement de la photosynthèse qui est très faible (<1 %)* ».

Les agrocarburants sont donc une des technologies les plus gourmandes en terme de surface nécessaire par unité d'énergie produite. Cette limite incontournable est à la base de tous les impacts négatifs observés depuis le lancement de la production en masse d'agrocarburants.

En Belgique, l'étude réalisée à la demande du Ministre de l'Environnement [4] ne dit pas autre chose : « *Ce qui est déterminant pour l'impact de l'expansion des cultures pour agrocarburants est le*

besoin d'espace : ces cultures prennent inévitablement, soit sur des terres non cultivées (surtout des forêts), soit sur des terres cultivées (souvent des terres occupées par l'agriculture paysanne). (...) ».

À titre d'exemple, la production de bioéthanol de maïs aux États-Unis a mobilisé l'an passé pas moins 40 % de la production de maïs du pays.

Des raisons d'être pessimiste

Ces éléments sont connus depuis plusieurs années. Cependant, les politiques de promotion des agrocarburants n'ont subi aucune inflexion. Depuis 2009, l'Europe impose même un objectif de minimum 10 % d'énergie renouvelable dans les transports à l'horizon 2020 (Directive 2009/28/CE) et cet objectif sera principalement atteint à l'aide des agrocarburants. Aujourd'hui, la Commission refuse de publier les études sur l'impact des agrocarburants qu'elle a commanditées et reporte les ajustements promis au moment d'élaborer cette politique [5].

Alors pourquoi ?

Tout d'abord, les responsables politiques sont mal pris. Après avoir mis en place des législations et engagé des sommes importantes dans le but de développer rapidement les agrocarburants, ils peuvent difficilement faire machine arrière sans se désavouer et mettre à mal une industrie qu'ils ont fait naître.

Mais ce n'est pas le plus fondamental. Les agrocarburants sont la seule alternative au pétrole pour l'aviation. Pour le transport routier, il existe une seconde alternative, à savoir la motorisation électrique (qui pose d'autres questions). Agrocarburants et voitures électriques présentent donc un immense avantage aux yeux de certains acteurs : celui de permettre de maintenir notre modèle de mobilité actuel.

Un réveil nécessaire

Pourtant, il existe une autre voie, compatible avec le développement durable. Cette voie implique de modifier quelque chose qui, en comparaison des carburants qui se trouvent dans nos voitures, est beaucoup plus éphémère, et cependant bien plus stable : nos habitudes de mobilité.

C'est pourtant là que se trouve – et de loin – le plus grand potentiel d'économies d'énergie et de réduction d'émissions. Ne soyons pas trop pessimistes, la stabilité de nos habitudes contraste avec la rapidité avec laquelle elles peuvent évoluer lorsque nous sommes prêts au changement : qui ne connaît pas

une personne qui, après avoir essayé d'arrêter de fumer pendant des années, l'a fait finalement en un jour, quand elle était prête ?

Il peut largement en aller de même pour notre dépendance à la voiture individuelle : un jour, après nombre d'hésitations et d'essais, décider de ne plus aller au travail en voiture, mais plutôt en transports en commun, à vélo ou à pied.

Ce n'est pas toujours possible, diront certains. Et c'est vrai – même si cela ne doit pas servir à masquer le fait que, dans de très nombreux cas, c'est tout à fait possible. Les modifications individuelles de comportement ne suffiront pas, et il est nécessaire que les décideurs s'emparent de ces questions collectives : Comment réduire nos besoins de mobilité ? Comment développer les alternatives aux mobilités les plus polluantes que sont la voiture individuelle et l'avion ? Comment s'assurer que le report modal vers les transports en commun et les modes doux soit important ? [6]

Ce n'est pas la direction dans laquelle tous les acteurs veulent aller. Pour des raisons évidentes, de puissants lobbys industriels (automobile, aéronautique, logistique, etc.) veulent nous faire croire qu'il est possible de ronronner dans nos bonnes vieilles habitudes.

« *L'optimisme technologique et l'attrait de solutions techniques garantissant la poursuite du développement actuel et de nos besoins de mobilité n'ont-ils pas pris le dessus sur l'objectivité de l'analyse ?* » demande encore Eric Vindimian.

Poser la question, c'est y répondre. Il est grand temps de se réveiller !

Noé Lecocq

Extrait d'un article d'Inter Environnement Wallonie, le 13 octobre 2011

[1] Voir à ce sujet l'article : Alternatives au pétrole, entre mythes et réalité

[2] Source : climat.be

[3] Voir en particulier le « message aux décideurs » rédigé par Eric Vindimian.

[4] Impact de l'expansion des cultures pour biocarburants dans les pays en développement, CETRI, Décembre 2010.

[5] Exclusive : EU to delay action on biofuels' indirect impact, Reuters, 8 septembre 2011.

[6] Selon le Conseil fédéral du Développement durable, la première des priorités en matière de mobilité durable est la maîtrise de la demande, la seconde est le report modal vers les modes moins polluants, la troisième est l'amélioration technique des performances environnementales des véhicules et, en quatrième position, vient la sensibilisation du grand public à ces enjeux.



Lutte contre les inondations et coulées de boue dans le bassin Dyle-Gette

Les inondations et les coulées de boue ont frappé de nombreuses communes du bassin Dyle-Gette entre novembre 2010 et août 2011.

Depuis plusieurs années, le Plan PLUIES coordonné au niveau de la Région wallonne avance diverses solutions sur le plan de la prévention, mais les résultats concrets sur le terrain se font attendre. Beaucoup de mesures préconisées supposent une bonne maîtrise sur le plan technique. De plus, certaines procédures administratives sont lourdes.

Le Contrat de Rivière Dyle-Gette a donc décidé de réunir, le 11 octobre 2011, l'ensemble des acteurs de terrain



confrontés à ces problématiques dans le cadre de leurs missions quotidiennes

(décideurs politiques, services communaux, administrations gestionnaires des cours d'eau).

Plusieurs experts en matière de lutte contre les inondations et coulées de boue étaient invités. Forts de leurs compétences sur le plan scientifique et technique, ils sont régulièrement amenés à prodiguer leurs conseils aux acteurs de terrain (communes, riverains, agriculteurs).

Les détails de cette journée sont accessibles sur le site du Contrat de rivière sous la rubrique <http://www.crdg.be/site/thematique-inondations/521-lutte-contre-les-inondations-et-coulee-de-boue-dans-le-bassin-dyle-gette.html>

Pourquoi recréer un maillage écologique ?

Le point de vue d'un habitant d'Orp-Jauche à la suite des inondations et coulées de boue de cet été.

Pour préserver les haies, il faut reconstruire sur Orp-Jauche un maillage qui s'appuie sur le bocage existant. Encore faut-il donner aux agriculteurs l'envie de cohabiter avec ces éléments paysagés.

Le remembrement des années 60 a fait disparaître 68 % du bocage auparavant établi sur le territoire communal ; on est passé de 150-250 mètres de haies par hectare à une densité moyenne de 50 mètres par hectare.

Depuis 2006 les acteurs communaux susurrent l'idée de plantations, mais la tâche est ardue. La réussite de la mise sur pied d'une campagne de replantation ne se mesure pas à la quantité de linéaire planté mais à l'implication des agriculteurs, à la fois dans le choix des emprises et dans la mise en œuvre des plantations, quitte à planter moins quantitativement. Cette implication est garante de la durabilité des plantations. L'autre

pas le paysage. À plusieurs, c'est différent : c'est cette dynamique qu'il faut créer !

À bien y regarder, il y a plein de raisons de planter. La première motivation des agriculteurs, c'est la protection du bétail. Les agriculteurs font le constat d'une baisse de lait sur les prairies trop exposées, parce que les vaches dépensent beaucoup d'énergie à se protéger de la chaleur, du froid ou du vent selon la saison. Mais les parcelles mises en cultures sont aussi intéressées : la haie qui coupe les vents froids de nord, nord-est améliore la précocité et la croissance des cultures, sans les pénaliser en bordure puisqu'il n'y a pas d'ombre portée. Mais les autres expositions sont également bénéfiques, sauf que l'effet dépressif de bordure est bien visible. Mais le ralentissement général du vent, sur une distance d'environ 10 fois la hauteur de la haie compense cette perte de bordure par des gains sur le reste de la parcelle. Des bénéfices non négligeables, puisque l'on parle d'une réduction de la perte en eau de la culture par évaporation et évapotranspiration de 25 à 30 % par rapport à une parcelle exposée. Les haies limitent les attaques de maladies

la commune doit s'assurer que la plantation comme l'entretien soient raisonnés sans omettre l'intérêt agricole. Impérativement entretenues à une hauteur de 1,20 mètre, et initiées en tronçons alternés de part et d'autre de la voirie, les haies n'obstruent pas le charroi agricole. Cette configuration a déjà fait largement ses preuves dans bien d'autres contrées. Il va de soi que certains tronçons, non contraignant pour le passage des engins et pour la culture, pourraient être plantés en haies vives. Il est essentiel que le dialogue avec les agriculteurs ne soit jamais rompu.

Il y a bien sûr aussi le rôle de protection des sols contre l'érosion, et la dynamique de l'eau mais ce ne sont pas les haies qui vont à elles seules résoudre miraculeusement les problèmes de ruissellement d'eau. La haie et le talus atténuent significativement les risques d'inondation mais leur rôle a des limites, si ce qui se fait à l'intérieur des parcelles n'est pas raisonné dans ce sens préventif. Là encore, un pourparler avec les agriculteurs doit être de vigueur. Les plus motivés à planter des haies sont en général des éleveurs herbagers, mais on doit faire le pari que



critère de qualité, c'est la liaison des haies entre elles, d'où le terme de «maillage». S'appuyer sur les haies existantes, c'est empêcher leur destruction. C'est comme une maison en ruines, s'il ne reste qu'un mur il ne tardera pas à tomber. Et pour rénover la maison, il faut s'appuyer sur des murs porteurs. Reconstituer le paysage à l'identique est impossible, il s'agit plutôt de rénover un maillage bocager pertinent dans le contexte agricole actuel, avec des parcelles plus grandes que celles d'antan. Il est impératif de réussir à convaincre les agriculteurs de l'intérêt de planter ; mais pas seulement, il faut aussi convaincre les citoyens de faire de même dans leur jardin. La motivation vient aussi avec celle des autres ; tout seul on se dit qu'on ne changera

aux brusques variations climatiques. Elles stoppent et fournissent des agents de lutte contre les parasites véhiculés par le vent. Il n'y a pas de taille idéale de parcelle, mais la compensation entre les pertes de bordures et les gains au centre se réalise dès que la largeur de la parcelle est d'environ 4 fois la hauteur de la haie. Et à une distance de plus de 8 fois la hauteur de la haie, son effet bénéfique ne se fait plus sentir sur la culture.

Par ailleurs, le secret de la réussite de cette vaste entreprise réside aussi dans les termes d'une confiance mutuelle entre les pouvoirs locaux et les agriculteurs. Pour sa part, l'agriculteur doit accepter la cohabitation des haies. Tandis que

si le système agricole joue sur le paysage, le paysage joue sur le système aussi. Un paysage riche affûte le regard, au point qu'un agriculteur qui se revendique d'emblée «anti-écologique», vous prie parfois de différer l'entretien d'une haie parce qu'il y a repéré un nid de merles. Les vaches reviennent parfois pâturer sur une parcelle affectée depuis quinze ans à une rotation maïs-blé, parce que la haie implantée rend l'idée de pâturage possible. Reste que planter demande de se projeter dans l'avenir. Et se projeter dans le moyen ou long terme n'est pas chose facile dans un contexte agricole aussi incertain.

Fadeur Geoffrey



Le retour du « Faire soi-même »

Préférer cuisiner plutôt que consommer des plats préparés aux additifs divers, jardiner et faire son potager, utiliser des cosmétiques, des produits d'entretien et des peintures simples et faits maison, favoriser la réparation, le troc, le don et l'échange de services... Autant de comportements d'éco-consommateurs qui s'inscrivent dans un mouvement bien plus large en plein boom : celui du « faire soi-même » ou Do It Yourself en anglais (DIY).

Une mode qui s'installe

Pour preuve, le marché du bricolage et des loisirs créatifs est en forte croissance. Les outils, produits, kits « à faire soi-même », livres, magazines, salons, sites internet, émissions TV, formations et ateliers se multiplient et ont un succès croissant. Cuisine, couture, tricot, décoration, éco-construction, fabrication d'objets, de meubles, de cosmétiques ou de produits ménagers, tous les domaines sont concernés... Et cela s'amplifie ; la moitié des « non pratiquants » du fait maison souhaiteraient en effet s'y mettre.

Comment expliquer ce succès alors que le commerce nous propose tout ce dont nous pourrions avoir besoin, et même le reste ?

La crise économique et ses conséquences sont une cause évidente de l'accélération du phénomène constatée depuis 2007. Faire soi-même permet en effet de réaliser de nombreuses économies et est, en ce sens, avant tout une stratégie de survie en cas de crise. Le site « Les radins » <http://www.radins.com/> regorge ainsi d'astuces économiques où le système D est la règle.

Cette tendance se développe également en réaction contre les impacts de plus en plus pesants de la consommation de masse, en particulier l'uniformisation des habitudes et des modes de vie et les graves impacts environnementaux et sociaux que

nous connaissons. Fabriquer des meubles personnalisés en carton ou en palette de récupération, s'habiller très mode à partir de vieux vêtements, cuisiner à partir de plantes sauvages... autant de thèmes très écolos qui font désormais la une de nos magazines.

« Faire soi-même » est aussi associé à une démarche de développement personnel, un moyen de reprendre sa vie en main. Créer à partir de matériaux bruts nous laisse en effet le temps de la réflexion sur notre rôle dans le cycle de production des objets de notre quotidien et sur nos besoins réels, souvent éloignés des désirs générés par la société de consommation. Laisser libre court à sa créativité permet également de s'épanouir dans des domaines souvent très éloignés du travail. C'est aussi un retour au monde physique des objets là où tout devient de plus en plus virtuel.

Créer est enfin intimement lié au plaisir et au partage. Manipuler, inventer et réparer des choses de ses mains, les adapter à ses besoins et y apporter sa touche personnelle est très gratifiant. Et quand on est fier de ce que l'on fait, des compétences ou des dons particuliers que l'on développe, il est normal de vouloir en faire bénéficier les autres, d'offrir des cadeaux individualisés ou de rendre service. « Faire soi-même » c'est aussi « faire avec les autres », l'occasion d'échanges dans le couple, la famille, avec les voisins...

Du « faire soi-même » au « faire ensemble »

Pas étonnant dès lors de constater que le principal moteur de la déferlante du DIY est Internet, qui a permis la diffusion rapide et massive des pratiques, des savoirs et des technologies. Mais surtout, via les forums, réseaux et médias sociaux, l'émergence de nouvelles pratiques d'innovation et de production, on est passé du DIY au DIT, Do It Together (faire ensemble).

Création, innovation, invention, partage, tels semblent être les maîtres mots du mouvement DIY. Faire soi-même y apparaît moins comme un moyen de survie que comme un acte philosophique et politique où chacun peut être acteur d'une alternative créatrice de richesses à contre courant de la société du tout jetable et de l'exploitation des ressources.

Extrait de l'article rédigé par Guillemette Lauters (Ecoconso)

Pour tout faire soi-même

- Commencer en douceur en consultant nos fiches 1, 2, 3 <http://ecoconso.be/spip.php?page=fiches123> et nos fiches-conseils
- <http://fr.ekopedia.org/>
- <http://www.savoirtoutfaire.com/>
- <http://www.cfaitmaison.com/>
- La foire aux savoir-faire <http://foiresavoir-faire.free.fr/>
- Bricozone <http://www.bricozone.be/fr/>

En savoir plus

- Étude de marché du meuble en carton : <http://fee-de-carton.pagesperso-orange.fr/Etude%20de%20cas%20meuble%20en%20carton.pdf>
- La prochaine révolution, faites-la vous-même : <http://www.internetactu.net/2010/10/26/faites-le-vous-meme-mais-quoi-mais-tout/>
- Bienvenue dans le monde des fablabs : <http://www.mondequibouge.be/index.php/2011/07/bienvenue-dans-le-monde-des-fabs-labs/>
- C'est quoi une usinette ? : <http://usinette.org/le-projet-usinette/article/c-est-quoi-une-usinette>
- L'usager, cet autre concepteur : <http://owni.fr/2011/07/22/1%E2%80%99usager-cet-autre-concepteur/>
- Open Source écology : <http://opensour-ceecology.org>

Un nouveau film «Les bryophytes, ces plantes secrètes qui nous entourent»

La jeune Fondation Bryologique Philippe De Zuttere vient de produire un film sur ce que nous appelons communément les mousses.



Le réalisateur, Benoît Huc, assisté d'Anne Noël a réalisé un travail unique en Belgique voire en Europe afin de faire découvrir la bryologie de terrain au grand public ainsi que le travail de Philippe De Zuttere, bryologue.

Ce film, présenté par Luc Noël, nous permet de découvrir le monde insoupçonné de ces différentes mousses que nous côtoyons tous les jours.

Ce DVD permet le choix entre les trois langues français, néerlandais (sous-titré) et anglais (sous-titré). Il coûte 10 euros (sans les frais de port), et peut être commandé en envoyant un email à nowellia@skynet.be Le site de la Fondation : <http://www.nowellia.be/>

Vous pouvez consulter ce bulletin, avec les photos en couleur, sur notre site www.lasne-nature.be



La simplicité volontaire, peu connue...

Le concept de simplicité volontaire ou d'économie solidaire est un mode de vie consistant à réduire volontairement sa consommation par la maîtrise de ses besoins. Le procédé est encore peu connu dans les rangs des consommateurs : un consommateur sur quatre seulement en a déjà entendu parler et si on le leur explique, près de la moitié des consommateurs y sont favorables, voire très favorables.

Un concept qui reste mitigé

S'il est aussi bien accueilli, c'est parce qu'il apparaît, aux yeux de 76 % des consommateurs, comme un changement, un renouveau dans notre société de consommation où l'avenir serait préservé et où les ressources naturelles seraient limitées. Néanmoins, la simplicité volontaire est perçue par 58 % des consommateurs, comme un concept s'adressant en priorité aux personnes qui en ont les moyens puisque un consommateur sur deux issus de groupes sociaux supérieurs pratique déjà des actions de simplicité volontaire : domiciliation des factures (pour éviter le gaspillage de papier), achat de produits locaux ou directement chez le producteur, limitation des achats « impulsifs », rejet de la publicité, covoiturage, utilisation du vélo, compostage, etc.

Assez contradictoire quand on voit que 55 % des consommateurs pensent que la simplicité volontaire est vue comme un choix individuel qui aura finalement peu d'impact sur notre société. Les gestes sont faits de manière individuelle, sans aller jusqu'à s'engager dans un groupe de simplicité volontaire : à peine un consommateur sur dix déclare faire ou avoir fait partie d'une telle association. Les « engagés » sont plus nombreux dans les communes rurales et en Flandre, et moins nombreux en Wallonie ou parmi les consommateurs à l'abri du besoin et de la privation.

Cinq profils de consommateurs

On peut identifier cinq profils de consommateurs :

1. Le supporter (17 %) : il est convaincu et inscrit dans la démarche de la simplicité volontaire, et agit au quotidien pour limiter son empreinte écologique.
2. Le militant asynchrone (20 %) : il adhère aux principes de la simplicité volontaire mais, paradoxalement, n'agit pas vraiment en conformité avec ceux-ci.
3. L'environnementaliste engagé (12 %) : très sensible à l'environnement, il agit indi-

viduellement pour le protéger, mais il doute néanmoins de l'efficacité collective de la simplicité volontaire.

4. Le consommateur parcimonieux (25 %) : dans une situation matérielle précaire, ses choix de consommation sont avant tout guidés par la recherche d'économies.

5. L'individualiste (26 %) : matériellement privilégié, il ne se sent guère intéressé par la simplicité volontaire qui, à ses yeux, doit être pratiquée par les autres consommateurs...

Les recommandations du CRIOC

Le CRIOC invite les pouvoirs publics à soutenir les acteurs de l'économie solidaire en les aidant à développer leur notoriété auprès du grand public. En effet le concept d'économie solidaire reste trop peu connu et pratiqué. Les pouvoirs publics pourraient également inciter aux pratiques solidaires (épargne solidaire, troc, achat groupé, participation à un système d'échange local), notamment par le biais de campagnes d'information. Quant à l'épargne solidaire, elle pourrait être encouragée par un système d'avantage fiscal et la labellisation des placements.

Étude complète : La simplicité volontaire sur <http://www.oivo-crioc.org/files/fr/6203fr.pdf>

Contacts au CRIOC : Service presse : Sylvie Mejbloom, 02/547.06.04

Infos de notre cellule Mobilité

Vous qui parcourez Lasne en voiture ou à vélo, vous avez sûrement remarqué certains travaux réalisés dans la commune : asphaltage de la route d'Ohain, amorce de piste cyclable route de Renipont, emplacements de parking rue de la Bachée, déplacement d'un panneau de fin limitation de vitesse 70k/h rue de la Lasne.

Nous avons appris la concrétisation d'autres travaux dans les prochains mois : la continuation du trottoir longeant le complexe sportif d'Ohain vers le pont sur le Smohain, l'amélioration de l'état des pistes cyclables rue de la Lasne, le réaménagement de la rue de la Bachée à Plancenot.

Espérons que le projet de pistes cyclables route de l'Etat ne sera pas oublié.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet [lasne-nature.be](http://www.lasne-nature.be) et surtout la liste des « points noirs » <http://www.lasne-nature.be/cellules/mobil/inventaire.htm> où en cliquant sur ceux-ci vous avez les photos qui illustrent les situations décrites.

Si vous en connaissez d'autres, signalez-les nous. Nous irons évaluer la situation sur place et les ajouterons sur le site.

La cellule Mobilité
Contact à l'adresse mobilite@lasne-nature.be

La migration des Grues cendrées

Connaissez-vous ce site ornithologique de renommée internationale qu'est le lac du Der ?

Il est situé dans la région Champagne-Ardenne, à la limite des départements de la Marne et de la Haute-Marne. Avec une superficie de 4800 hectares, c'est le plus grand lac artificiel d'Europe. Il a été construit pour protéger Paris des inondations et a été inauguré en 1974.

C'est un lieu de passage de nombreux oiseaux, on y a dénombré plus de 200 espèces d'oiseaux, et la Grue cendrée est devenue l'emblème du site. Lors des migrations de printemps et d'automne jusqu'à 70 000 ou 80 000 grues cendrées y font escale.

Nos amis de La Hulpe Nature y ont organisé un week-end ornithologique début novembre 2011, et ce fut pour moi

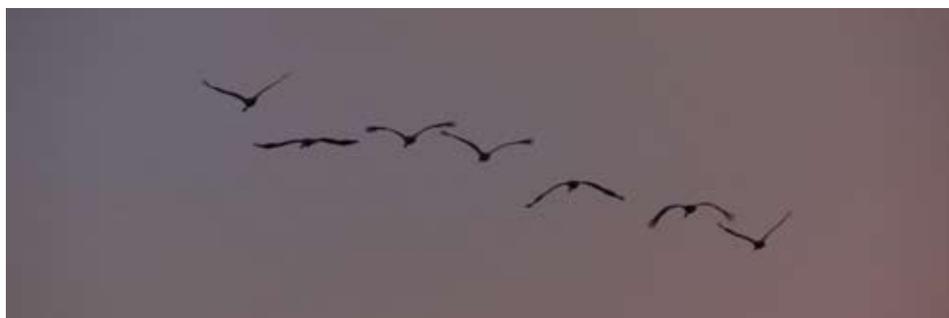
une chance d'assister à ce spectacle inoubliable que sont ces milliers de grues qui partent au gagnage dans les champs environnants le matin et qui reviennent au dortoir sur le site du lac le soir. Le comptage officiel réalisé par la LPO ce matin-là nous informe que 51 000 grues ont été comptabilisées, confirmant ainsi les arrivées signalées depuis l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg les jours précédents. Le vent de nord-est se levant et le beau temps incitant les oiseaux à la migration, des dizaines de milliers de grues poursuivent leur migration vers le sud.

Le lac du Der se trouve à un peu plus de 3 heures en voiture de chez nous, et de multiples activités peuvent y être pratiquées. Alors, si vous êtes à court d'idée, consultez le site www.lacduder.com et <http://champagne-ardenne.lpo.fr/>.

CLW

Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le jeudi 24 novembre 2011 sera repris dans le prochain bulletin n°89 de mars 2012.





L'eau du robinet : écologique, délicieuse et extrêmement bon marché

Dans les sondages, trois consommateurs sur quatre se plaignent du mauvais goût de l'eau et il s'avère que près de sept consommateurs sur dix pensent qu'elle contient trop de calcaire.

Plus de dix pour cent des Belges estiment même que l'eau du robinet contient des substances qui sont dangereuses pour la santé!

C'est étonnant, d'autant plus que la plupart des gens n'arrivent pas à distinguer l'eau du robinet de l'eau en bouteille dans un test à l'aveugle et qu'il est absolument sans danger de boire de l'eau du robinet.

La confusion résulte en grande partie du message diffusé par les producteurs d'eau en bouteille. Ils présentent l'eau du robinet comme ayant un mauvais goût et étant mauvais pour la santé, soi-disant au contraire de l'eau de source embouteillée, qui serait tout à fait claire et délicieuse. Cette image est toute fabriquée puisque malheureusement, on constate toujours une augmentation de la consommation d'eau en bouteille au détriment de l'eau du robinet. Si les consommateurs optent pour l'eau du robinet, cela réduira non seulement la charge sur l'environnement mais aussi les dépenses de votre ménage.

Jusqu'à 300 fois moins cher

Nous y sommes tellement habitués qu'il est difficile de nous rendre compte du fait que

la fourniture de cette eau du robinet à la maison est quasiment gratuite!

Donc pas question de surcharge écologique causée par le transport et l'emballage.

C'est bien le contraire de la pollution qui provient de la production et du transport de bouteilles d'eau, qui nécessitent d'énormes quantités de plastique et émettent des masses de CO2.

Le consommateur est également mal informé en ce qui concerne le prix. Pas moins, d'un consommateur sur trois pense en effet que l'eau du robinet coûte plus cher que l'eau en bouteille. Même ceux qui savent que l'eau du robinet coûte moins cher, sous-estiment largement la différence de prix. En réalité, l'eau du robinet coûte entre 100 et 300 fois moins cher que l'eau en bouteille!

Le saviez-vous?

- Si vous avez quand même l'impression que votre eau du robinet a un mauvais goût, ne vous précipitez pas tout de suite au magasin pour acheter des bouteilles (en plastique ou autres). Souvent, il s'agit d'un léger goût de chlore, qui peut être éliminé en laissant l'eau aérer pendant environ une heure avant de la consommer.

- Si vous ne pouvez vraiment pas vous passer d'eau en bouteilles, optez alors pour des bouteilles en verre. Elles sont

meilleures pour l'environnement, car recyclables.

- Le calcaire dans l'eau n'est pas mauvais pour la santé. Dans la publicité pour des machines à laver ou des lave-vaisselle, cette substance est toujours présentée comme le grand malfaiteur, mais il s'agit là uniquement du dépôt de calcaire dans la machine qui nuit à son bon fonctionnement.

Le résultat est que nous considérons que le calcaire est un produit nuisible, tandis qu'en réalité il ne nuit nullement à notre santé. Au contraire le calcaire contient du calcium qui est nécessaire à l'organisme humain.

- L'eau du robinet est certainement de bonne qualité. Avant qu'elle n'arrive dans nos maisons, elle est soumise à toutes sortes de contrôles très stricts. L'eau du robinet est beaucoup plus contrôlée sur sa qualité que ne l'est l'eau en bouteille.

- Encore plus écologique que l'eau du robinet; l'eau de pluie, que vous pouvez entre autres utiliser pour votre jardin, pour le nettoyage de la maison et pour la chasse de la toilette. Attention cependant à ne pas utiliser l'eau de pluie pour des préparations dans la cuisine!

Publié par le CRIOC
18/11/2010

Eloge de la consultation populaire

L'implication et la participation des citoyens dans le processus décisionnel en matière d'environnement peuvent intervenir à différents niveaux.

Le plus connu des mécanismes de participation est la procédure d'enquête publique, organisée dans le cadre d'une demande de permis par exemple. Le citoyen, après avoir pris connaissance du dossier, pourra formuler à l'attention de l'autorité ses éventuelles remarques et observations concernant le projet.

Toutefois, d'autres mécanismes permettant à la société civile de faire entendre sa voix existent.

Peuvent ainsi être citées les interpellations de l'autorité communale lors d'une séance au conseil communal, les réunions d'information préalables, ou encore les procédures de concertation.

À l'échelle communale, un autre mécanisme de participation parfois méconnu existe : celui de la consultation populaire. Cette dernière est instituée par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD, art. L1141-1 à L1142-12).

La consultation populaire est un processus par lequel les citoyens sont appelés à se prononcer sur une question précise et ce,

en dehors de toute élection. L'intitulé de la question est formulé d'une manière telle que le citoyen devra répondre par « oui » ou par « non ».

Il s'agit d'un outil d'autant plus intéressant que les citoyens peuvent être à l'initiative de son déroulement. Même si cette possibilité est une démarche qui peut être saluée, il n'en demeure pas moins qu'il semble raisonnable que la consultation populaire ne soit pas l'initiative de quelques individus isolés mais soit bien représentative de la volonté d'une partie suffisante des habitants d'une commune. C'est probablement la raison pour laquelle des conditions de « représentation » ont été créées à différents stades de la procédure.

Tout d'abord, l'organisation de la consultation populaire nécessitera de regrouper un nombre minimum de personnes (récolte de signatures) pour qu'elle soit organisée. Le taux de participation variera selon le nombre d'habitants au sein de la commune. Une note motivée devra également être rédigée afin de pouvoir informer la Commune de l'objet de la consultation.

Une fois cette première étape remplie, il appartiendra à l'autorité communale de procéder à l'organisation de la consultation populaire en tant que telle. En effet, même si

l'initiative d'initier une consultation populaire peut relever des citoyens, il n'en demeure pas moins que son organisation appartient à l'autorité communale. L'organisation de la consultation populaire se déroulera d'une manière similaire à la procédure électorale à ceci près qu'il n'est pas obligatoire de participer à la consultation.

Enfin, une fois la consultation terminée, ses résultats ne seront dépouillés qu'à la condition qu'il y ait eu un taux de participation suffisant. A nouveau, ce taux varie selon l'importance de la commune. A la différence du référendum, les résultats de la consultation populaire ne sont pas contraignants pour l'autorité. Néanmoins, il n'en demeure pas moins que elle devra motiver formellement sa décision.

Les mécanismes de participation du public constituent un des éléments principaux inhérent au bon fonctionnement d'une démocratie participative et citoyenne. D'ici la fin de l'année, bon nombre de ces mécanismes participatifs ainsi que leurs modalités pratiques seront présentés sur le nouveau site de la Fédération, dans la partie « Envie d'agir ! ». Patience donc !

Inter Environnement Wallonie
Jean-François Pütz
3/11/2011



Danger à Ohain : Chemin de la Brire - Clos du Berger

Lettre d'un lecteur

Ces quelques mots pour vous signaler notre inquiétude, concernant la sécurité de nos petits animaux de compagnie et ou de nos enfants.

En effet, fin janvier 2011, nous avons constaté que notre petit chat avait été blessé par un plomb qui est entré dans son bas ventre et s'est logé dans sa patte arrière droite. Notre vétérinaire n'a pas osé l'extraire de peur d'aggraver la situation. Une de nos voisines du chemin de la Brire nous a signalé que son petit chat avait été atteint par 2 plombs ! Il était inopérable lui aussi pour les mêmes raisons.

J'ai alors fait un « toutes boîtes » et tous

deux avons fait une déclaration et une plainte contre X à la police de Lasne. Évidemment, depuis ces incidents nous vivons dans l'inquiétude, mais espérons que, après le « toutes boîtes », le malade allait arrêter. J'avais également écrit à la Bourgmestre qui a bien fait suivre mon courrier à la police.

Quelle ne fut pas ma consternation d'apprendre que ce malade avait récidivé le 15 août de cette année... avec la circonstance aggravante que le chat est revenu mourir dans les bras de sa « mère », notre proche voisine...

Celle-ci a également déposé une plainte contre X.

Il y a peut-être d'autres chats blessés que nous ignorons...
Donc, habitants du quartier, soyez vigilants !

Et comme dit Jean Prieur : « Pour juger une civilisation, une religion, une philosophie, un être humain, il existe une façon bien simple : leurs attitudes vis-à-vis du monde animal. »

Jean et Nicole De Rycker
10, Chemin de la Brire 1380 Ohain
Jean.de.rycker@skynet.be

« Il faut comprendre que si on est capable de torturer un chat ou un autre animal, on est capable de torturer un être humain (...)

M I E L O U

V I N A I G R E

Aux promeneurs du bois d'Ohain

La promenade P23 traversait le bois d'Ohain en un beau parcours sous une haute futaie de hêtres par le sentier n° 62 dit « du Pontceau ».



En 2008 le propriétaire a entamé une procédure de déplacement du sentier et en septembre 2008 la commune a lancé l'enquête publique officielle qui n'a donné lieu qu'à une seule opposition, celle de Lasne Nature. Le propriétaire envisageait des abattages d'arbres.

Le conseil communal a estimé devoir donner satisfaction au propriétaire et le sentier déplacé devrait actuellement contourner le bois, donc à la limite des cultures. Cependant, Lasne Nature en collaboration avec les services des travaux de la commune avait autrefois matérialisé le parcours du sentier en sous-bois par un panneau situé au début, là où il se détache du sentier n° 79 dit « du Bois » qui remonte aussi de la vallée, puis par 12 balises, mais ce matériel n'a pas été récupéré et déplacé pour tracer le nouvel itinéraire.



Mais en fait c'est toute la nouvelle assiette du sentier déplacé qui devrait être redéfinie de manière à éviter toute source de contestation

Ceci vient s'ajouter aux nombreux autres travaux d'entretien du balisage en souffrance au Service Travaux de la commune.

Quand on veut, on peut

Quand nous proposons des aménagements le long de nos routes régionales (route de l'Etat et autres RN), nos mandataires communaux nous répondent facilement que cela dépend du MET (aujourd'hui SPW), alors nous les invitons à s'inspirer de ce qui se fait ailleurs. Nous avons lu dans la presse, ce qui suit :

« Beauvechain va procéder à la réfection d'une piste cyclable de 6 250 m entre le bois de Meerdael et « La Baraque ». Une nécessité !

Pour ceux qui utilisent l'axe Incourt-Louvain, peut-être ne l'avez-vous pas remarqué, mais il existe bel et bien une piste cyclable tout le long de la chaussée. Les causes de son impraticabilité sont légions : rétrécie à certains endroits à moins de 50 cm, déformée par les racines, dégradée par l'usure, envahie de nids de poule, sans marquage, couverte de gravillons ou infestée de végétation, on en passe et des meilleures ! Du côté de Beauvechain, on n'a donc pas hésité lorsque l'appel à projets de la Province a été rendu public. « Bien que ce soit le MET et la Province qui sont responsables de ces Nationale 91 et 25, nous avons décidé d'investir à concurrence de 30 % sur un montant total de 585000 € TVAC pour faire réaliser une piste à double sens sur ces 6 250 mètres de tronçon », explique le bourgmestre Marc Deconinck. (...)

Un large et complet dossier a donc été réalisé avec de multiples photos pour relever les multiples problèmes constatés aux différents endroits de la piste. « Une seule bande à double sens variant entre 1,5 et 2 mètres de large est donc prévue. Il n'y aura pas d'abattage d'arbre, tout au plus certaines racines qui seront essouffées. » Les usagers faibles seront donc enfin pris

en compte (...). »
L.S. Vers l'Avenir 26/10/2011

Economisons l'énergie dans nos habitations

Le Service Environnement de la commune peut vous conseiller sur cette matière quelque peu complexe. Il a organisé une conférence, en octobre à Lasne, avec le concours du Guichet de l'énergie d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Nous apprécions ces initiatives et nous vous invitons à les contacter respectivement aux numéros de téléphone 02/634.18.06 et 010/40.13.00 pour les infos en rapport avec vos besoins.

Les trottoirs sont encore des parkings



Nos autorités communales ne semblent pas accorder beaucoup d'importance à ce type d'incivilité. Les piétons, a fortiori les enfants, sont-ils des citoyens de moindre importance ? Les espaces réservés aux piétons ne sont pas nombreux, alors automobilistes respectez-les.



Regardons nos Batraciens: *Petits abandonnés ?*

Oui, après la ponte, les batraciens, en général, abandonnent leur progéniture. Les jeunes doivent se débrouiller tout seuls et donc leur mortalité est importante ; bien qu'ils soient nombreux au départ, seuls quelques-uns arrivent à l'âge adulte et peuvent assurer une nouvelle génération. Cette non-protection des jeunes va s'améliorer progressivement au fil de l'évolution des autres Vertébrés : Reptiles, Oiseaux, Mammifères et, parmi ces derniers, les êtres humains ; elle s'accompagnera de la réduction du nombre d'œufs pondus, pour atteindre un seul embryon chez nous.

Une certaine évolution dans ce sens s'ébauche déjà parmi les différents Batraciens : le plus grand soin dans le dépôt des œufs (tritons, crapauds) et le passage de la reproduction externe vers l'interne –ovoviviparisme– (tritons, salamandres).

Remarquable est aussi le cas du crapaud accoucheur ! Ce petit crapaud, 4 à 5 cm, est assez fréquent en Wallonie et le Brabant wallon constitue la limite nord de sa répartition en Belgique ; ainsi on en trouve dans les bois de Braine l'Alleud, Bonlez... et Lasne.

Fait particulier : au cours de l'accouplement, le mâle se charge des œufs fécondés et enroule ce chapelet d'œufs à la base de ses pattes arrière (voir photo) ; il va les garder ainsi sur son dos pendant trois semaines. La journée il s'abrite dans des cavités de vieux murs, sous les pierres, dans des carrières..., le soir il va se plonger dans l'eau pour mouiller les œufs. Lorsque les larves sont formées, elles éclosent au cours

d'une de ces baignades.

S'il est difficile pour nous de l'observer car il vit à proximité de son point d'eau et ne se déplace que la nuit, on peut le repérer en période d'accouplement lorsque, à plusieurs, ils se rassemblent et émettent un agréable chant flûté.

N.M. Cellule Batraciens.

Dans notre prochain bulletin : Larves et métamorphose



Une nouvelle espèce de chauve-souris belge

Il y a désormais 21 espèces de chauves-souris en Belgique. En effet, l'été dernier, la présence d'une nouvelle espèce de chauve-souris, le vespertilion d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*), vient d'être confirmée en Belgique, plus précisément en Wallonie dans la région de Rochefort.

Le vespertilion d'Alcathoe ressemble très fort à deux autres chauves-souris de notre faune : le vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*) et le vespertilion de Brandt (*Myotis brandtii*). Les critères morphologiques qui permettent de le distinguer des deux autres sont sa petite taille, son museau court et assez clair, de même que la base de ses oreilles claire également, la forme du pénis et



son pelage dressé qui descend jusque sur le museau.

Cette chauve-souris a des mœurs éminemment forestières. Selon la littérature, elle semble apprécier les forêts feuillues en milieux humides, bordant des cours d'eau ou des plans d'eau, mais pourrait vivre dans des forêts plus sèches également, si celles-ci sont relativement intactes et préservées. Bien que très peu de colonies soient connues, les femelles de cette espèce semblent se rassembler en été dans des trous d'arbres et chassent les insectes (diptères principalement) aux alentours immédiats.

Info Natagora : <http://www.natagora.be/plecotus/index.php?id=plecotus>

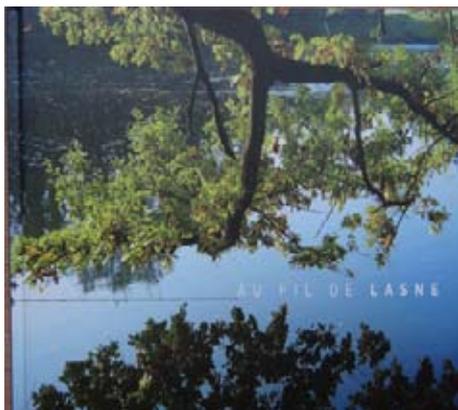


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le nouveau livre de 112 pages «Au fil de Lasne», Un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

• «AU FIL DE LASNE»



Prix : 35 € + frais d'expédition de 3,45 €.

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• TOPO-GUIDE N° 1 «12 PROMENADES À LASNE»

• TOPO-GUIDE N° 2 « 15 NOUVELLES PROMENADES »

Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 2,07 €.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,07 €.

• CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,38 €.

• CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Prix noir et blanc : 6 € + frais d'expédition: 2,07 €.

• CARTES POSTALES EN COULEURS

la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,69 €.

Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 5 € + frais de port hors Lasne.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 0477 216842 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos polos et T-shirts

Les polos et T-shirts sont 100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les T-shirts.

• **POLOS** pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S, M, L ou XL Prix : 20 €.

• **POLOS** pour homme, manches courtes, couleur olive Tailles S, M, L, XL ou XXL Prix : 20 €.

• **T-SHIRTS** manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

• **T-SHIRTS** manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Hors Lasne, les frais d'expédition sont de 2,07 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Renseignements concernant ces vêtements : 0477 216842.

Nos nichoirs et mangeoires

Les nichoirs et mangeoires sont en bois de sapin non peint.

• **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €

• **MANGEOIRE** à suspendre ou poser : 10 €

Pour tous renseignements, contactez-nous au 0477 216842 ou secretariat@lasne-nature.be.



Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

• SACHET DE SEMENCES

la pièce : 2 € - par 3 : 5 € - par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,38 €.

Renseignements concernant les semences : 02 6332466 ou semences@lasne-nature.be

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Encore une occasion pour offrir un cadeau original, pièce artisanale unique.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 0477 216842 ou secretariat@lasne-nature.be.

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte

*BE22 0012 6937 5847
de Lasne Nature à
1380 LASNE.*



AGENDA

DECEMBRE 2011

Dim 18 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations au 02 653 55 79.

PAS DE REUNION MENSUELLE

Nous présentons à tous nos membres et à tous nos lecteurs, nos meilleurs vœux pour 2012

FEVRIER 2012

Sam 4 **Devine, qui vient manger chez nous aujourd'hui ?** Opération de comptage des oiseaux dans nos jardins, organisée par Natagora. Info www.natagora.be

Dim 19 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.

Jeu 23 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart., à 20 h.

JANVIER 2012

Dim 22 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.

Jeu 26 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart., à 20 h.

MARS 2012 (provisoire)

Dim 4 **Promenade printanière** Départ à 10 h du parking de la gare vicinale de Maransart. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les autres. Durée estimée à 2 h.

Dim 18 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations au 02 653 55 79.

Jeu 29 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart., à 20 h.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 0477 21 68 42

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN (conservateur) 02 653 55 79 après 20 h

Cellule Mobilité : Jean Pierre HAAK : 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauepollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Site internet : www.lasne-nature.be

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS
BE31 0012 3262 3355

POUR NOTRE BOUTIQUE
BE22 0012 6937 5847
de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 87

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	F	R	O	N	D	A	I	S	O	N
2	O	I	S	E	A	U	L	Y	R	E
3	U	P	A	S	R	I	M	E	R	
4	R	I	S	K	O	P	E	P		
5	M	E	T	O	R	A	H	R		
6	I	N	O	U	I	E	O	N	U	
7	L	O	P	I	N	O	R	I	N	
8	I	E	L	E	C	T	I	F		
9	O	C	R	E	S	A	N	E	S	
10	N	I	A	S	P	I	E	U		

GRILLE N° 88

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALLEMENT

1. Est actuellement en hibernation. 2. En colimaçon. 3. Dieu de la guerre – Déplaisante. 4. De bonne heure – Morceau. 5. Tour complet – Prophète – Jamais seul. 6. (À la) manière (de) – Acidulé. 7. Petit d'un grand mammifère. 8. Marque un point – Lac marécageux – Mâle de certains oiseaux. 9. Instruments médicaux – Comme un verger en hiver. 10. Monopole royal autrefois – Comme l'abrirot.

VERTICALEMENT

1. Fruits d'automne. 2. Habitat d'échassiers. 3. Point dans l'océan – parti politique – Passe avant nous. 4. Ils sont pris quand cela forcit – Celui de notre réserve est dans un cadre merveilleux. 5. Dialecte roman – Limite supérieure. 6. Se dit d'un climat ou d'un vêtement qui lui est adapté – Forêt normande. 7. Plante aux grandes fleurs parfumées – Unité d'équivalent de dose de rayonnement. 8. Acte législatif – Liquide organique. 9. Ancienne unité de radioactivité – Éprouvé – Disposent. 10. Que ferions-nous sans son énergie ?



La nature de décembre à février

Vous aurez peu de chance de le rencontrer par ces basses températures. En effet, le **hérisson** (*Erinaceus europaeus*) préfère passer son temps bien à l'abri, au ralenti, d'octobre à avril. C'est peut-être au cours de vos travaux de jardinage que vous le débusquerez sous un tas de bois, sous une épaisse couche de feuilles, ou encore au cœur d'un tas de compost. Respectez son repos hivernal, et reposez la couverture végétale qui le protège.



C'est le moment pour repérer le **gui** (*Viscum album*), ce petit arbrisseau qui vit en parasite sur les branches de certains arbres tels le peuplier, le pommier, le sorbier dans lesquels il va sucer l'eau et les sels minéraux. Ses tiges vertes et cassantes aux feuilles charnues vont former une boule ayant de 20 à 50 cm de diamètre. Des petites fleurs jaunes apparaissent de janvier à avril sur les rameaux femelles. Neuf mois après, les fruits naissent sous la forme de baies blanches translucides à jus gluant. Cette propriété permet la dissémination par les oiseaux.



En février, le **blaireau** (*Meles meles*) est déjà absorbé par la reproduction. Les jeunes viennent à peine de naître, ils sont encore blottis dans l'obscurité du terrier, que les adultes s'affairent déjà pour s'accoupler. L'astuce c'est que la gestation sera retardée de dix mois, afin que la sortie des jeunes ne se fasse qu'au printemps de l'année suivante.

Le **pin sylvestre** (*Pinus sylvestris*) est un rare pin indigène des régions nord-européennes. L'arbre au tronc nu et rougeâtre peut atteindre une hauteur de 30 à 40 m. Les aiguilles sont réunies par deux et ont une longueur de 3 à 7 cm. Le pin sylvestre présente deux sortes de cônes : les mâles sont plutôt ronds, alors que les cônes femelles sont pointus. Ces derniers atteignent leur maturité au cours de leur seconde année.



La période hivernale est l'occasion d'observer divers canards plongeurs hivernants. L'un d'eux est le **Fuligule morillon** (*Aythya fuligula*), reconnaissable à son petit corps court et trapu, son petit cou, sa tête avec une huppe à la nuque et son bec court gris bleu clair avec pointe noire. Le mâle en parure nuptiale est entièrement noir avec un large rectangle blanc sur les flancs. Il nous vient du grand Nord et

de la toundra où il séjourne en été.



Parfois en février le **houx** (*Ilex aquifolium*) porte encore ses fruits rouges. Rappelons que le houx portant des fruits rouges est une plante femelle. C'est que ceux-ci ont été défendus par une **Grive draine** (*Turdus viscivorus*), espèce sédentaire ou éventuellement un individu visiteur hivernal venant d'Europe centrale ou du nord. La Grive aura passé son temps à repousser les oiseaux avides de partager le trésor conservé et si précieux en hiver.

